Direction de la Stratégie

Nancy, le 16 janvier 2018

Valérie Hanssler
03.83.39.29.03.

INTERNAT EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES, BIOLOGIE MEDICALE, ODONTOLOGIE

Stages « Hors subdivision » dans les DOM TOM

Conditions : Avoir validé deux semestres. Possibilité d'effectuer un ou deux stages dans la limite des stages effectués hors inter région.

Qui informer ? : L'ARS Grand-est, l'ARS de la région d'affectation et le CHU de rattachement.

Quand déposer la demande ? Le 15 octobre pour le semestre de mai
Le 15 avril pour le semestre de novembre

Où déposer la demande ?

Stages « hors subdivision » dans le Pacifique Sud (Nouvelle Calédonie et Polynésie Française)

L'université de Bordeaux gère cette procédure au niveau national.

Se référer à la rubrique « comment candidater ? » sur le site :
https://sante.u-bordeaux.fr/College-Sante/DOM-TOM/Stages-hors-subdivision-dans-les-DOM-TOM-NOUVELLE-PROCEDURE-DE-RECRUTEMENT

Stages « hors subdivision » Antilles/Guyane/Océan Indien

La gestion de ces demandes relève de la compétence des facultés de rattachement de l'interne. Un dossier est à retirer auprès du service scolarité des facultés de rattachement.

Ce dossier comporte :

- Une lettre de motivation
- Un relevé de stages à jour
- L'avis du Coordonnateur Interrégional
- L'avis du Directeur Général du CHU de rattachement
- L'avis du Directeur et du Responsable de service de l'établissement d'accueil

Le Directeur de l'UFR donne son accord pour la réalisation de ce stage après consultation des représentants de l'Agence Régionale de Santé Grand-est et des internes.